

Conseil d'école du 13 février 2020

Compte rendu

Présents :

Enseignantes : Christine SO (remplaçante de Mme Agnès VERGNES), Marie-Hélène HERVELIN, Jessica LABONNE (directrice)

Monsieur le Maire : Mr MORONVAL

Madame l'adjointe au maire en charge des affaires scolaires : Muriel HARYMBAT

Mesdames les Représentantes des parents d'élèves :

Titulaires : Laëtitia MAERTENS, Audrey MACCIONI

Suppléantes : Elsa PROU, Sophie GORDEAUX

Invités :

ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM : Nathalie SOURISSEAU, Nathalie JOURDAIN, Isabelle MOLLE

Employées communales sur le temps scolaire : Emilie SABOURIN, Séverine SAINT MARTIN

Monsieur le Directeur de l'Accueil Périscolaire : Frédéric LEGEREAU

Excusées :

Madame l'Inspectrice de la circonscription Niort-Sud : Madame BARZOTTI

Enseignantes : Agnès VERGNES

Mesdames les Représentantes des parents d'élèves :

Titulaire : Ludivine ESCANDELL

Suppléante : Edwige POUZET

1) Rentrée 2020 :

a) Les prévisions d'effectifs :

Le recensement des enfants habitant la commune permet de prévoir les effectifs suivants pour la rentrée prochaine :

Sections	Actuellement	Prévisions pour la Rentrée 2020	Prévisions pour la Rentrée 2021
PS	16	8	13
MS	27	16	8
GS	20	26	16
Total des effectifs	63	50	37

Les effectifs de l'école maternelle baissent énormément à la rentrée prochaine. Après un échange téléphonique avec Madame L'Inspectrice de l'Éducation Nationale sur les prévisions d'effectifs, il faut s'attendre à une fermeture de classe, qui, si elle est avérée, sera prononcée lors de la carte scolaire qui a lieu généralement en mars/avril.

Dans ce cas-là, Madame VERGNES (dernière arrivée avant la directrice qui est « protégée » par son poste de Directrice) devra participer au mouvement des enseignants afin d'obtenir un poste dans une autre école.

Lors du dernier conseil d'école, la question d'une fusion entre les écoles élémentaire et maternelle avait été abordée. Cette fusion n'aura pas lieu cette année et sera peut-être de nouveau évoquée avec la nouvelle équipe municipale. De toute façon, cette fusion, n'aurait pas « sauvé » la troisième classe en maternelle car les effectifs globaux des deux écoles sont encore en dessous des seuils.

En ce qui concerne les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020, la directrice prendra contact avec la nouvelle municipalité afin de définir les modalités d'inscription pour la rentrée prochaine. Ces modalités seront transmises dès que possible aux parents sur le site de la Mairie et de l'APE ainsi que par l'intermédiaire des cahiers de liaison des enfants.

2) Le projet d'école :

Pour l'instant, le projet fédérateur lié au projet d'école sur le thème du corps n'est pas commencé, aucune nouveauté n'est donc à signaler et aucun changement n'est prévu dans le calendrier des sorties annoncées.

3.) Informations diverses :

- Les élèves de GS ont bénéficié de 6 séances d'activités aquatiques à la piscine de Mauzé sur le Mignon sur les 8 initialement prévues (1 séance annulée par l'école par manque de parents agréés et 1 séance annulée pour des problèmes techniques à la Piscine). Les 6 séances se sont bien déroulées. Les élèves comme les adultes ont pris plaisir à effectuer ce cycle. Les élèves ont tous progressé et ont pour certains dépassé leur appréhension.

Informations complémentaires :

& La nouvelle circulaire du 12 octobre 2017 limite à 5 ans, la validité de la formation des bénévoles.

& Seules 6 séances seront facturées par le transporteur sur les 8 initialement prévues.

- Pour harmoniser les pratiques pédagogiques de l'école et pour harmoniser les compétences visées notamment pour les moyennes et grandes sections, les enseignantes ont élaboré des programmations en numération, en graphisme et en écriture. D'autres programmations seront peut-être rédigées si nécessaires.
- Un nouveau livret de réussites est mis en place pour tous les enfants de l'école depuis début février. Ce livret répond mieux aux attentes ministérielles puisqu'il met principalement en avant les réussites et les progrès de chaque enfant. Des rendez-vous sont et seront proposés à toutes les familles afin d'évoquer ce livret de réussite et faire un bilan de mi-année sur les acquisitions et les compétences de leur enfant.
- Une bibliothèque d'école a été créée. Tous les livres de l'école sont donc regroupés dans une seule bibliothèque afin de pouvoir avoir un état des lieux précis des albums et documentaires déjà présents à l'école et pour pouvoir l'enrichir tous les ans. Cette année, pour le moment 27 albums/documentaires sont en cours d'achat, pour un montant approximatif de 250 euros.

4.) Comptes :

a). Compte Mairie (financement reçu pour l'année scolaire 2019/2020) :

Date	Compte mairie 2019-2020			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Reliquat année 2018/2019		77,68 €	77,68 €
	Subvention mairie (75 euros par enfant X 65)		4 875,00 €	4 952,68 €
05/09/2019	Frimaudeau	40,75 €		4 911,93 €
05/09/2019	Frimaudeau	151,41 €		4 760,52 €
05/09/2019	Frimaudeau	588,22 €		4 172,30 €
25/09/2019	Frimaudeau	51,82 €		4 120,48 €
08/10/2019	Frimaudeau	17,89 €		4 102,59 €
22/10/2019	Frimaudeau	762,22 €		3 340,37 €
BV2002608	Frimaudeau	16,02 €		3 324,35 €
BV2002607	Frimaudeau	196,97 €		3 127,38 €
BV2005037	Frimaudeau (massicot)	159,00 €		2 968,38 €
BV2006351	Frimaudeau	133,75 €		2 834,63 €
BV2006268	Frimaudeau	164,80 €		2 669,83 €
	<i>Transport piscine (6séances X 135 euros)</i>	810,00 €		1 859,83 €
	<i>Projet "Recycleurs de sons"</i>	1 650,00 €		209,83 €
	Solde le 13/02/2020			209,83 €

b). Comptes de la Coopérative scolaire : (pour l'année scolaire 2019/2020)

N° Pièces justifica tives	Compte USEP Général			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Reliquat année 2018/2019		821,06 €	821,06 €
	Subvention mairie		240,00 €	1 061,06 €
1	Acompte CPIE	209,40 €		851,66 €
2	Affiliation USEP	92,10 €		759,56 €
3	<i>Chèque annulé</i>			759,56 €
4	Abonnement WAKOU	66,00 €		693,56 €
5	Classe PS + Direction + Recettes + Mobilier	167,96 €		525,60 €
6	Alarme PPMS	10,50 €		515,10 €
7	Abonnement Ecole des Loisirs	108,00 €		407,10 €
8	Adhésion les Incorruptibles	28,00 €		379,10 €
9	<i>Chèque annulé</i>			379,10 €
	Dons des parents (chèque)		480,00 €	859,10 €
	Dons des parents (espèces)		22,00 €	881,10 €
10	Classe PS	9,30 €		871,80 €
11	Classe PS (fruits d'automne)	12,99 €		858,81 €
12	Photographie scolaire paiement	747,25 €		111,56 €
13	Cuisine MS-GS Christine	6,60 €		104,96 €
14	Jeux livres sur le corps	20,00 €		84,96 €
15	Petites fournitures MS/GS MHH	26,39 €		58,57 €
16	Les Incorruptibles	61,67 €		-3,10 €
17	Cuisine PS	43,62 €		-46,72 €
17	Petites fournitures PS	6,51 €		-53,23 €
	Don coopérative chèque		40,00 €	-13,23 €
	Photographie recette chèque		1 014,50 €	1 001,27 €
	Photographie recette liquide		53,00 €	1 054,27 €
18	MAÏF	31,63 €		1 022,64 €
	Frais envoi de chéquier	1,20 €		1 021,44 €
19	Recette MS/GS	22,80 €		998,64 €
20	Achat livres Librairie de la Mude	135,54 €		863,10 €
21	Recette PS et Conseil d'Ecole	22,20 €		840,90 €
21	Matériel pour les 3 classes	25,20 €		815,70 €
	Solde le 13/02/2020			815,70 €

& Répartition des différentes recettes :

N° Pièces justificat ives	Subvention mairie			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Subvention mairie		240,00 €	240,00 €
2	Affiliation USEP	92,10 €		147,90 €
5	Direction	24,27 €		123,63 €
5	Mobilier	56,29 €		67,34 €
6	Alarme PPMS	10,50 €		56,84 €
18	MAÏF	31,63 €		25,21 €
	Frais envoi de chéquier	1,20 €		24,01 €
Solde le 13/02/2020				24,01 €

La subvention de la mairie est affectée aux dépenses concernant la direction de l'école.

N° Pièces justificati ves	Coopérative			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Reliquat année 2018/2019		821,06 €	821,06 €
1	Acompte CPIE de Coutières	209,40 €		611,66 €
5	Matériel Classe PS	52,67 €		558,99 €
5	Recette PS	34,73 €		524,26 €
10	Matériel Classe PS	9,30 €		514,96 €
11	Classe PS (Fruits d'automne)	12,99 €		501,97 €
12	Photographie scolaire paiement	747,25 €		-245,28 €
13	Cuisine MS-GS Christine	6,60 €		-251,88 €
14	Jeux livres sur le corps	20,00 €		-271,88 €
15	Petites fournitures MS/GS MHH	26,39 €		-298,27 €
17	Cuisine PS	43,62 €		-341,89 €
17	Petites fournitures PS	6,51 €		-348,40 €
	Photographie recette chèque		1 014,50 €	666,10 €
	Photographie recette liquide		53,00 €	719,10 €
19	Recette MS/GS	22,80 €		696,30 €
21	Recette PS et Conseil d'Ecole	22,20 €		674,10 €
21	Matériel pour les 3 classes	25,20 €		648,90 €
Solde le 13/02/2020				648,90 €

Le solde restant sur le compte est affecté aux dépenses courantes de l'école.

N° Pièces justificat ives	Dons coopérative / Parents			
		Dépenses	Recettes	Solde
	Dons (chèques)		520,00 €	
	Dons (en espèces)		22,00 €	542,00 €
4	Abonnement WAKOU	66,00 €		476,00 €
7	Abonnement Ecole des Loisirs	108,00 €		368,00 €
8	Les incorruptibles (adhésion)	28,00 €		340,00 €
16	Les Incorruptibles	61,67 €		278,33 €
20	Achat livres Librairie de la Mude	135,54 €		142,79 €
Solde le 13/02/2020				142,79 €

Les dons des parents d'élèves sont affectés aux achats de livres et abonnements

4) Règlement intérieur :

Comme annoncé lors du premier Conseil d'école, un nouveau règlement intérieur a été mis en place et a été voté par retour de mail par les membres du conseil d'école.

Le règlement intérieur est adopté par les membres du conseil d'école et entre en vigueur, avec un effet rétroactif, au 1^{er} septembre 2019.

5) Sécurité et Hygiène des locaux :

a) Exercice d'évacuation incendie :

Un exercice d'évacuation a été réalisé ce matin à 10h30. Cet exercice s'est déroulé dans le calme.

1 min 18 ont été nécessaires pour évacuer toute l'école et 1min 30 après appel.

Toutes les portes et les fenêtres ont été fermées.

Le prochain exercice aura lieu sans prévenir les adultes et les enfants et sur le temps de sieste vers 14h15.

b) Exercice du PPMS :

Un exercice PPMS « Confinement » sera réalisé le jeudi 19 mars 2020.

c) Hygiène des locaux :

Des mauvaises odeurs réapparaissent parfois dans les deux blocs sanitaires. Pour l'instant, les ATSEM et les employées communales arrivent à stopper les odeurs avec les produits mis à leur disposition. A suivre.

Les locaux sont toujours aussi propres. Un grand merci aux ATSEMS et employées communales.

6) Questions diverses :

5 questions/remarques reçues de la part Madame MAERTENS :

- **Les parents souhaiteraient avoir plus d'informations sur les projets de rénovation de l'école et les solutions envisagées pour l'année prochaine :**

Réponse de Monsieur MORONVAL : Une réunion s'est déroulée au mois de décembre 2019 entre l'architecte, les directrices, un enseignant et Monsieur le Maire. Le projet initialement prévu doit répondre à l'obligation légale de la mise en conformité des écoles liée à la loi sur l'Accessibilité. Malheureusement, le projet présenté a été remis en cause par les enseignants présents (problème de « grandeurs » des locaux pour la future école maternelle) et est donc pour le moment stoppé. Les tranches conditionnelles n'ont donc pas été signées. La nouvelle municipalité devra reprendre le dossier. Monsieur le Maire nous informe cependant que le projet est déjà entièrement financé et subventionné. La solution envisagée pour l'année prochaine, si les travaux sont finalement actés, serait de déplacer l'école maternelle à côté de la Salle de la Grange, dans des Algecos. Les travaux de la Mairie, quant à eux, devraient se terminer fin juin 2020 et les employés de mairie devraient emménager dans les nouveaux locaux dans le courant de l'été.

- **Serait-il possible d'avoir recours au service minimum et/ou de trouver des solutions pour les jours de grèves quand il n'y a pas de cantine ?**

Réponse de Madame HARYMBAT : Monsieur le Maire et elle-même comprennent les problèmes que rencontrent les parents. Néanmoins, aucun service minimum n'est obligatoire pour la cantine. De plus, les jours de grève, aucun service minimum n'aurait pu être mis en place puisqu'il n'y avait pas de personnels suffisants en nombre pour l'assurer. Lors du dernier conseil municipal, « une aide aux parents » a été actée les jours de grève à la cantine : la salle de la Grange sera ouverte et mis à la disposition des parents qui le souhaitent. Les parents pourront ainsi faire pique-niquer leur enfant et les enfants qui seront sous leur responsabilité. Madame HARYMBAT attire l'attention sur la notion de responsabilité qui incombe aux parents notamment dans le cadre des enfants ayant un PAI alimentaire.

- **Les différences d'horaires entre les heures de sortie des deux écoles (le midi et le soir après les TAP) : beaucoup de parents trouvent cela contraignant. Quelles solutions peuvent-être envisagées ?**

Réponse de Monsieur LEGEREAU pour les TAP : Monsieur LEGEREAU explique qu'il n'y a pas de contrainte puisque les enfants de l'école maternelle peuvent être récupérés de 16h30 à 16h45. Le pointage pour la garderie s'effectuant à « 16h45 ». Un parent peut donc venir chercher son enfant en maternelle à 16h40 pour ensuite prendre son enfant à l'école élémentaire à 16h45 et ainsi ne pas attendre.

Réponse de Madame LABONNE pour le midi : les horaires de l'école sont fixés pour trois ans par le Maire et validés par le Directeur Académique. Ils ne peuvent donc être changés pour une ou plusieurs journées dans l'année (les jours de grève par exemple). De plus, la différence d'horaires entre les sorties des deux écoles le midi est nécessaire pour que la pause méridienne soit assez longue pour que tous les enfants aient le temps de manger à la cantine (3 services).

- **Quand les enfants auront ils les nouvelles structures de jeux dans la cour de récréation ?**

Réponse de Monsieur MORONVAL : Le devis concernant l'achat de deux structures (demandes réalisées par les enseignantes de l'école maternelle) sera voté lors du prochain Conseil Municipal du 05/03/2020. Ainsi les structures devraient pouvoir être installées dans le courant du mois d'Avril pour que les enfants puissent en profiter aux beaux jours.

Les enseignantes remercient Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal.

- **Un tuyau de gaz longe le mur de la classe de Mme HERVELIN. Celui-ci n'est pas dans une gaine protectrice, est-ce dangereux ?**

Réponse de Monsieur MORONVAL : Ce tuyau est temporaire et n'est pas dangereux car en cas de rupture du tuyau il y a une coupure automatique de l'arrivée de gaz (renseignements donnés par l'entreprise qui a réalisé le branchement).

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice lève le deuxième conseil d'école à 19h50.

En raison du calendrier électoral, la date du troisième conseil d'école ne peut être fixée.

La date sera arrêtée et annoncée dès que la nouvelle municipalité sera en place.

La directrice, Jessica LABONNE